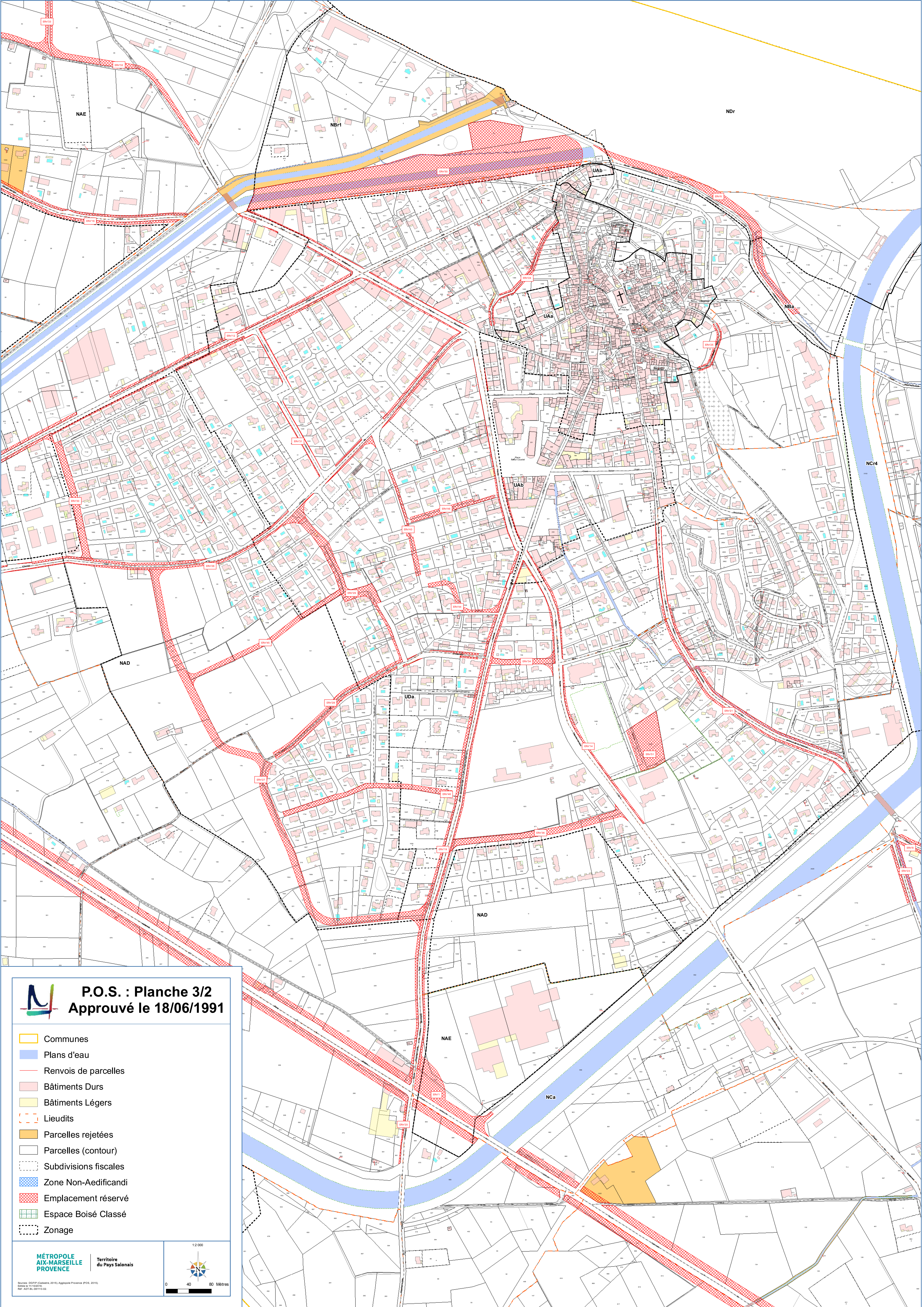




P.O.S. : Planche 3/2
Approuvé le 18/06/1991

- Communes
- Plans d'eau
- Renvois de parcelles
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Lieudits
- Parcelles rejetées
- Parcelles (contour)
- Subdivisions fiscales
- Zone Non-Aedificandi
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Zonage

MÉTROPOLÉ
AIX-MARSEILLE
PROVENCE

Territoire
du Pays Salonais

1:2 000



0 40 80 Mètres

Sources : IGN (Cadastré 2015), Approuvé Provence (P.O.S. 2015),
Décret n° 11102016,
Décret n° 11102016.